

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTRÉSOR
À :

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le lundi 15 septembre 2025 à 20h00.

Dates de convocation et d'affichage : 11 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 11. Présents : 08. Votants : 11. Quorum : 6.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Membres présents : Mmes BEGUIN JUILLET. M.M. COURATIN, GALLAIS GAULTIER MOUSNY POUIT TOURATIER.

Secrétaire de séance : M. Thierry TOURATIER.

M. Keith ARCHER, absent, a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.

Mme Sophie SOUVERIN, absente, a donné pouvoir à M. Franck GALLAIS.

Mme Liliane BISIAUX, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric GAULTIER.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Décisions du Maire.

- Modification d'une concession particulière à concession collective au cimetière de Montrésor.
- Fleurissement printanier par l'entreprise MOREAU pour un coût de 1 108, 60 € HT.
- Sélection de l'entreprise DOCAPOSTE – filiale de La Poste – pour la transmission des actes de la commune à la préfecture d'Indre-et-Loire par voie dématérialisée.
- Remplacement de l'armoire d'éclairage public détruite rue de Chemillé avec une participation communale de 2 349 € HT net.

Points d'information.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du mercredi 18 juin 2025.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des votants.

Intercommunalité

1. Communication du rapport d'activité 2024 du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activité du SIEIL pour l'année 2024.



2. Communication du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes Loches Sud Touraine.
Le Conseil prend connaissance du rapport d'activité de Loches Sud Touraine pour 2024.

Mairie

3. Dématérialisation des actes avec la Préfecture : avenant à la convention.
L'entreprise BERGER-LEVRAULT, prestataire des logiciels métiers Mairie, était pressentie pour assurer la dématérialisation des actes (procédure ACTES) auprès de la Préfecture. Mais sa proposition, d'un montant sensiblement, élevé, a invité la Mairie à réaliser une consultation auprès d'autres sociétés. L'entreprise DOCAPOSTE, filiale de la Poste, a été retenue. Il convient dès lors de modifier le titulaire prestataire de cette procédure.
Délibération.
Le Conseil municipal désigne l'entreprise DOCAPOSTE titulaire de la procédure ACTES et sollicite un avenant en ce sens auprès de la préfecture.

Gestion des bâtiments communaux

4. Attribution de l'indemnité de gardiennage de la collégiale Saint-Jean Baptiste et de la Halle aux Cardeux.
Est proposé désormais une indemnité annuellement reconductible au gardien résident, Mme Mauricette TALBORDET, de 503,42 € pour la collégiale Saint-Jean Baptiste et de 500 € pour la Halle aux Cardeux.
Délibération.
Le Conseil municipal approuve l'indemnité annuelle de gardiennage attribuée à Mme Mauricette TALBORDET.

Aménagement des espaces publics

5. Mise en lumière de la collégiale Saint-Jean Baptiste.
Le SIEIL propose un nouvel éclairage public de la collégiale Saint-Jean Baptiste avec une participation de la commune à hauteur de 9 806, 71 € HT net.
Le Conseil municipal reporte cette question sine die.
6. Attribution au groupe ENGIE du marché de fourniture d'électricité à partir de 2026.
Dans le cadre de la mise en place par le SIEIL du futur marché de fourniture d'électricité, le groupe ENGIE est désigné comme titulaire à partir du 1^{er} janvier 2026 pour la période 2026-2028.
7. Horaires d'éclairage public du 15 décembre 2025 au 05 janvier 2026 postes collégiale Saint-Jean Baptiste et rue du marché.
Est proposé de maintenir l'éclairage public jusqu'à 22h00 au cours de cette période.
Délibération.
Le Conseil municipal décide le maintien jusqu'à 22h00 de l'éclairage public du 15 décembre 2025 au 05 janvier 2026 pour l'ensemble de la commune.
8. Aménagement de la rue de Chemillé.
Les conseillers échangent sur le chantier en cours.
9. Restauration du pont enjambant la Rouère à hauteur de la collégiale St-Jean Baptiste.

Entreprise	Garde-corps métallique	Portillon métallique	Garde-corps bois
------------	------------------------	----------------------	------------------



BARATEAU	7 410, 98 € TTC	2 990, 96 € TTC	
FORGES DU BAS BERRY	7 631, 80 € TTC		
BALLU			7 532, 60 € TTC

Délibération.

Le Conseil municipal retient l'entreprise BARATEAU avec une prestation à 7 410, 98 € TTC, dans le cadre de la restauration du pont enjambant la Rouère à hauteur de la collégiale Saint-Jean Baptiste.

10. Projet sensibilis'haie présenté par la Fédération des chasseurs d'Indre-et-Loire.

La Fédération des chasseurs d'Indre-et-Loire propose par le biais d'une charte de privilégier le développement des haies en mettant notamment à disposition des communes gratuitement 50 jeunes plants d'essences locales et un panneau pédagogique.

Délibération.

Le Conseil municipal accepte la proposition de la fédération des chasseurs et valide la charte correspondante.

11. Lutte contre la prolifération des chats.

Les conseillers débattent des possibles solutions pour freiner la prolifération des chats. Trois secteurs sont identifiés : rues de Blackfort, de Chemillé et Lucien Thérêt. Une information sera donnée aux habitants, incitant à la stérilisation.

12. Cession et acquisition d'un tracteur.

Trois entreprises ont été sollicitées :

Entreprise	Proposition TTC avec reprise du micro tracteur ISEKI
Garage LOISEAU	30 000 €
CLOUÉ	33 760 €
AEB	30 000 € (véhicule d'occasion, TVA non récupérable).

Délibération.

Le Conseil municipal retient le garage LOISEAU avec un équipement à 30 000 € TTC.

Une abstention : M. Pascal COURATIN.

D'autre part, la commune cède le chargeur en panne à l'entreprise FEUGIER pour un bénéfice de 3 000 €.

13. Partenariat avec la communauté de communes Loches Sud Touraine pour la gestion de proximité des biodéchets par compostage.

Loches Sud Touraine propose de régulariser par convention l'installation des composteurs situés au voisinage immédiat de la Mairie.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition des composteurs place de la Mairie.

Accueil de loisirs

14. Caisse d'allocations familiales : approbation de l'avenant – accès au compte partenaire.

La CAF impose désormais l'intégration du quotient familial des parents d'élèves dans la facturation de l'accueil de loisirs. Aussi, elle propose un avenant à la convention existante mon compte partenaire autorisant la Mairie à avoir accès aux quotients familiaux des parents dont les enfants fréquentent le centre.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve l'avenant présenté par la CAF 37.

15. Caisse d'allocations familiales : application du quotient familial.

L'obligation d'intégrer le quotient familial à la facturation de l'accueil de loisirs nécessite de modifier le tarif actuel qui était de 2€ par séance.

En concertation avec la CAF 37, il est proposé la tarification suivante en prenant en compte le quotient familial :

- Quotient familial de 0 à 1 100 : 1, 90 €/séance.
- Quotient familial 1 101 et plus : 2, 10 €/séance.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la tarification prenant en compte le quotient familial.

Vie locale

16. Réalisation du Montrésorien 2026.

Mme Aurore LIVERNET a réalisé *le Montrésorien 2025* avec une prestation à 2 400 € TC. Il est proposé de reconduire la mission de Mme LIVERNET pour 2026.

Délibération.

Le Conseil municipal renouvelle la réalisation par Mme LIVERNET du prochain Montrésorien.

Budget

17. Approbation de la délibération budgétaire modificative n°2.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la délibération budgétaire modificative n°2.

18. Admission en non-valeur.

Deux chèques de remboursement émis en 2020 par France Télécom pour une valeur totale de 186, 17 € n'ont pas été encaissés par le Trésor Public. Ce dernier propose leur admission en non-valeur.

Délibération.

Le Conseil municipal accepte l'admission en non-valeur proposée.

Deux abstentions : M.M. Luc POUIT et Thierry TOURATIER.

Questions diverses

